

N° 24/6.18

DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'URGENCE DE CHF 109'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES SALAIRES AU CRÉDIT DÉJÀ ACCORDÉ DE CHF 507'580.00 POUR LE PROJET STRATÉGIQUE DE RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL COMPTABLE

Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 6 juin 2018

Séance de la Commission des finances : le jeudi 31 mai 2018 à 18h30, Cafétéria, 2^{ème} étage, Hôtel de Ville

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS COMPLÉMENTAIRE D'URGENCE.....	3
2	CONTEXTE.....	3
3	STRATÉGIE.....	3
4	ASPECTS TECHNIQUES.....	4
5	PLANNING GÉNÉRAL.....	4
6	ASPECTS FINANCIERS.....	4
	6.1 Coûts du projet.....	4
	6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement.....	5
	6.3 Tableau financier.....	5
7	ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	5
8	CONCLUSION.....	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS COMPLÉMENTAIRE D'URGENCE

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit complémentaire d'urgence de CHF 109'000.00 pour remplacer le logiciel de gestion des salaires actuel, devenu obsolète. Cette demande de crédit complémentaire se réfère au crédit déjà alloué en 2016 pour le renouvellement du logiciel comptable.

2 CONTEXTE

La Ville de Morges dispose actuellement d'un logiciel de gestion des salaires dont la version date de plus de dix ans. Cette version de l'application est obsolète et aucune évolution technique ne peut plus être assurée. Cette situation génère beaucoup de travail manuel pour traiter les données du personnel, notamment lors de l'établissement des budgets ou de la rédaction des rapports de gestion. De plus, le traitement manuel de ces données augmente grandement les risques d'erreur. Vu la complexité de ces opérations, il n'est dès lors plus possible pour le Service des Ressources humaines d'accéder à des demandes usuelles comme, par exemple, celle de fournir un état mensuel du paiement des salaires par service et par nature.

Il est nécessaire de rappeler, que, depuis dix ans et hormis l'acquisition du logiciel de gestion horaire, aucun investissement n'a plus été consenti dans les outils de gestion des ressources humaines. Actuellement, le logiciel de gestion des salaires est utilisé par la Ville de Morges et par l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale). La Ville gère également, sur mandat, les salaires d'autres trois entités externes : la Police Région Morges, l'Association scolaire intercommunale de Morges et environ (ASIME) et le Service d'incendie et de secours du Morget.

3 STRATÉGIE

La Municipalité, persuadée du bien-fondé et de la nécessité d'actualiser le logiciel des salaires, a mené les réflexions utiles, en coordination avec les Services des ressources humaines et de l'informatique.

La question de moderniser l'ensemble de la gestion informatique des ressources humaines (SIRH) et de doter l'administration d'un seul outil informatique performant a été analysée et reste d'actualité. Toutefois, comme il est toujours souhaité une mise en production de la partie salaire au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de démarrer le projet en juillet 2018 (6 mois pour l'implémentation, la configuration et les tests).

Le dépôt de ce préavis complémentaire d'urgence permet de mettre en production le nouveau logiciel au 1^{er} janvier 2019. Le timing d'une procédure de demande de crédit usuelle impliquerait un retard de plusieurs mois; ceci engendrerait une hausse des coûts et du travail supplémentaire.

Ainsi, dans l'attente de terminer les études relatives à l'acquisition future d'un outil SIRH adapté, au plus près, aux besoins de la Ville, de mener les procédures de mise en concurrence et de soumettre un préavis ad hoc à votre Conseil, la Municipalité souhaite prioriser le renouvellement du logiciel des salaires et pouvoir se doter d'un nouveau logiciel, dès le 1^{er} janvier 2019. Ceci dans le but d'offrir, dès le prochain exercice comptable, les avantages suivants :

- Élaborer facilement le budget salaire ;
- Réduire les risques et améliorer la fiabilité du traitement des salaires ;
- Réduire les temps de saisie des données du personnel ;
- Accéder à la certification Swissdec¹.

¹ Swissdec est une association regroupant plusieurs partenaires indépendants et proposant une norme ainsi qu'un label qualité en matière d'échange de données par voie électronique entre les entreprises et les assureurs ainsi que les administrations publiques.

4 ASPECTS TECHNIQUES

La Municipalité procède actuellement à l'introduction du nouveau logiciel comptable ayant fait l'objet du préavis N° 10/3.16 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion comptable". La solution qui avait été retenue pour ce projet, propose également un module de gestion des salaires qui a pour avantage d'être totalement intégrée.

Le volet Salaires de cette solution offrira notamment les fonctionnalités suivantes :

- La répartition par centre de coût, dans les CVE par exemple (actuellement elle est effectuée manuellement) ;
- Il sera beaucoup plus aisé d'extraire des données pour des traitements particuliers ;
- Il sera possible d'afficher beaucoup plus d'information dans les masques de saisie.

Aussi, ce nouveau logiciel permettra d'offrir différentes plus-values et de réaliser les besoins non couverts par la solution actuelle, soit :

- L'envoi électronique du décompte salaire (actuellement par voie postale) ;
- L'interface informatique entre le logiciel des salaires et celui de la gestion horaire (pour le personnel payé à l'heure) ;
- La gestion des effectifs et du budget ;
- La recalculation des décomptes salaires ;
- La transmission électronique de décomptes annuels (impôts à la source, certificats de salaire) et mensuels via Swissdec qui est faite actuellement par courrier.

5 PLANNING GÉNÉRAL

La phase d'implémentation se déroulera sur une durée de 4 mois environ, il est prévu de diviser l'implémentation par entités, et de démarrer au 1^{er} janvier 2019, selon le planning suivant :

- Préavis urgent : juin 2018
- Évaluation de l'offre : juin 2018
- Conclusion du contrat : juillet 2018
- Analyse et préparation : juillet-août 2018
- Implémentation : septembre-décembre 2018
- Démarrage : 1^{er} janvier 2019

6 ASPECTS FINANCIERS

6.1 Coûts du projet

Coûts / ressources estimés

Types de ressources	CHF TTC
Mise en œuvre	81'000.00
Gestion projet	18'000.00
Reprise, migration données	10'000.00
Total	109'000.00

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

La maintenance actuelle du logiciel de gestion des salaires s'élève à CHF 8'681.00 TTC et la maintenance du nouveau logiciel s'élèvera à CHF 12'000.00 TTC par an. De plus, les licences se montent à CHF 11'000.00 TTC par année.

6.3 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
Dépenses	109'000	109'000				
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	109'000	109'000	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2019
Année bouclage du préavis	2019
Taux d'intérêt au 31.12.2017	1.87%

	2018	2019	2020	2021	2022 et suivants
--	------	------	------	------	---------------------

Charge d'intérêts	1'223	1'223	1'223	1'223	1'223
--------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

Charge d'amortissement	-	21'800	21'800	21'800	21'800
-------------------------------	---	--------	--------	--------	--------

Autres charges	Chapitre					
Coût de maintenance annuel	190		12'000	12'000	12'000	12'000
Désengagement maintenance actuelle	190		-8'681	-8'681	-8'681	-8'681
Licences logiciel	190		11'000	11'000	11'000	11'000

Recettes	Chapitre					

Total fonctionnement	1'223	37'342	37'342	37'342	37'342
-----------------------------	-------	--------	--------	--------	--------

7 ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet ne nécessite aucune acquisition de matériel informatique supplémentaire, il s'intègre dans l'infrastructure actuelle, puisque l'application salaires est un module qui s'intègre à la solution financière déjà en place.

La solution permettra d'augmenter l'efficacité de la gestion des salaires et la possibilité de distribuer les fiches de salaires par voie électronique, synonyme d'économie et de préservation de l'environnement.

8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'urgence de CHF 109'000.00 pour le remplacement du logiciel de gestion des salaires dans le cadre du projet de renouvellement du logiciel comptable d'un montant initial de CHF 507'580.00 ;
2. de dire que le montant de CHF 109'000.00, correspondant à la mise en place de la solution, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 21'800.00 par an à porter en compte dès le budget 2019.
3. de dire que les frais de maintenance et de licences, d'un montant total de CHF 23'000.00, sont à porter en compte dès le budget 2019 (compte 19000.3163.01).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella